

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME
 PREFECTURE

Partie réservée au service versant

Nom du service : *DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION*- *1er Bureau - ELECTIONS*

Date du versement :

Nombre d'articles (3) : *129*

Partie réservée aux Archives

N° du versement : *1226W*Date de prise en charge : *12 Sept 89*Métrage : *16m*

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
01	<i>Elections cantonales du 25/9/88</i> <i>des rivières</i> <i>Procès Verbaux du 1er tour des cantons d'Amiens 1 Ouest et 2 N.O.</i>	25-09-1988	I		
02	<i>P.V. 1er tour Amiens 3 NE et 8 Nord.</i>				
03	<i>P.V. 1er tour Bernaville Boves-Domar.</i>				
04	<i>P.V. 1er tour Hornoy - Oisemont - P. c. Piquigny et Pour.</i>				
05	<i>P.V. 2e tour Amiens 1 Ouest et 2 N.O.</i>				
06	<i>P.V. 2e tour Amiens 3 NE et 8 N. P. c. Piquigny</i>				
07	<i>RÉFÉRENDUM du 6 Novembre 1988</i> <i>P.V. des 8 Cantons d'Amiens</i>	06-11-1988			
08	<i>P.V. des Cantons d'Acheux et Bernaville</i>				

Indexation

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

3. Un article est constitué par une liasse (max. 40 cm épaisseur) ou un registre.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
09	PV des cantons de Boves et Conty	06-11-1988	I		
10	PV des cantons de Corbie et Douant				
11	PV des cantons de Doullens - Hornoy et Molliens Vernois				
12	PV des cantons de Ossement et Picquigny				
13	PV des cantons de Poix et Villers Poix				
14	PV Ville d'Amiens Bureau N°1 au N°10				
15	" " " N°11 au N°20				
16	" " " N°21 au N°30				
17	" " " N°31 au N°40				
18	" " " N°41 au N°50				
19	PV des cantons d'Albert et Bray				
20	PV des cantons de Chaumes Comblès et Ham				
21	PV des cantons de Nesle - Peronne et Rueil				
22	PV des cantons d'Abbeville Nilly-lez-Hocher et Ault				
23	PV des cantons de Creaf et Frenelle-Escobottes				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
24	PV des cantons de Jamaches et HALLENCOURT	06-11-1988	I		
25	PV des Cantons de Nouvron et Rue				
26	PV des Cantons de Nogemouille et s ^e Valery				
27	PV de la Ville d'Abbeville				
28	PV des Cantons d'Ally sur Noye Montdidier et Moreuil				
29	PV des cantons de Rosières et Roye				
	<u>ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN</u>	date ?			
30	PV de la Ville d'Amiens Bureau N°1a N°9	1989			
31	" " " Bur. N°10a19				
32	" " " " N°20a29				
33	" " " " N°30a39				
34	" " " " 40a50				
35	PV des 8 Cantons d'Amiens et d'Acheux				
36	PV des Cantons de Bernaville Boides et conty				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie r-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
37	PV des Cantons de Corbie, Domart et Doullens		I		
38	PV des Cantons de Hornoy - Osemond et Molliens - Dreuil				
39	PV des Cantons de Picquigny - Poix et Villers Bocage				
40	PV des Cantons d'Abbeville Nord				
41	PV des Cantons d'Ally le H ^o Bocher Ault et Creffy				
42	PV des Cantons de Frenelle Escarbotin et gamma dies				
43	PV des Cantons de Hallencourt Moyenneville et Nouvion				
44	PV des Cantons de Rue et de s ^o Valery sur Somme				
45	PV des Cantons de Ally sur Noye Montdidier et Rosières				
46	PV des Cantons de Moreuil et Roye				
47	PV des Cantons de Albert Bray - Chaulnes et Comblès				
48	PV des Cantons de Ham - Nesle Peronne et Rouseh				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<i>Election des Membres de la Chambre départementale d'Agriculture</i>	<i>date?</i>	<i>I</i>		
49	<i>PV du premier Collège (Chefs d'exploitation) de l'arrondissement d'Amiens -</i>				
50	<i>PV du premier Collège - (Chefs d'exploitation) de l'arrondissement d'Abbeville -</i>				
51	<i>PV du premier Collège (Chefs d'exploitation) des arrondissements de Montdidier et de Peronne -</i>				
52	<i>PV du 2^{em} Collège (propriétaires) de l'arrondissement d'Amiens -</i>				
53	<i>PV du 2^{em} Collège (propriétaires) des arrondissements d'Abbeville Montdidier et de Peronne -</i>				
54	<i>PV du 3^e Collège A (Salaires des exploitations agricoles) de l'arrondissement d'Amiens -</i>				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie H-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
55	PV du 3 ^{em} Collège A (Salaires des exploitations agricoles) des arrondissements d'Abbeville, Montdidier et Peronne -		I		
56	PV du 3 ^{em} Collège B (Salaires des groupements professionnels agricoles) pour l'ensemble du département -				
57	PV du 4 ^{em} Collège (anciens exploitants) de l'arrondissement d'Amiens.				
58	PV du 4 ^{em} Collège (anciens exploitants) des arrondissement d'Abbeville, Montdidier et de Peronne -				
59	Chambre départementale d'agriculture listes électorales de 1983 de l'arrondissement d'Abbeville	1989			
60	listes électorales de 1989 de l'arrondissement de Peronne				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
61	Listes électorales 1989 de l'arrondissement de Montdidier	1989	I		
62	Listes électorales 1989 de l'arrondissement d'Amiens (cantons d'Amiens à Doullens)				
63	Listes électorales 1989 de l'arrondissement d'Amiens (cantons de Hornoy à Villers Bocage)				
	<u>TRIBUNAUX PARITAIRES DE Baux RURAUX</u>				
64	Elections des membres de la commission consultative paritaire - PV des arrondissements de Peronne et Montdidier	date			
65	PV de l'arrondissement d'Abbeville et de l'arrondissement d'Amiens (pour les cantons d'Acheux en Amenois Bernaville - Domart-en-Pi Doullens -				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie r-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
66	PV de l'arrondissement d'Amiens (sauf les cantons d'Acheux, Bernaville, Domart et Doullens)		I		
67	TRIBUNAUX PARITAIRES DE BAUX RURAUX Election des Membres assestors des Tribunaux Paritaires de Baux ruraux	date?			
	PV des arrondissements de Montdidier et de Peronne				
68	PV des arrondissements d'Abbeville et d'Amiens (pour les cantons d'Acheux, Bernaville, Domart et Doullens)				
69	PV de l'arrondissement d'Amiens (sauf les cantons d'Acheux, Bernaville, Domart et Doullens)				
70	Elections municipales de 1983 Dossiers Instructions -	A 983			
71	Dossier des candidatures				
72	Dossier divers				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
73	Conseil d'Etat - Contentieux Tribunal administratif - Contentieux		I		
74	Contentieux des élections municipales de 1977 et 1983	1977-1983			
75	<u>Elections européennes</u> Scrutin du 17 juin 1984 Commission de propagande de contrôle et de recensement des votes -	1984			
76	<u>Election au comité départemental de la Formation professionnelle</u>				
77	<u>Chambre départementale d'agriculture</u> Scrutin du 28 janvier 1983 Dossier des candidatures	1983			
78	Dossier général du scrutin du 28 janvier 1983				
79	Elections des Membres des Tribunaux paritaires de Baux minérales Dossier du scrutin du 13 Nov. 83				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie r-
servée au
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
80	Elections cantonales Scrutin des 14 et 21 Mars 1982 Dossier des déclarations de candidatures	1982	I		
81	Dossier des scrutins des 14 et 21 Mars 1982				
82	Election cantonale partielle de Molhens-Dreuil Dossier du scrutin des 14 et 26 janvier 1986	1986			
83	Revision des listes électorales pour les années 1986-1987 Dossier général	1986-1987			
84	Chambre de Commerce et d'Industrie Scrutin du 18 Novembre 1985 Dossier candidatures	1985			
85	Dossier résultats du scrutin du 18 Novembre 1985				
86	Dossier général du scrutin du 18 Novembre 1985				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
87	PV du recensement général des votes du scrutin du 23 Novembre 1988 -	1988	I		
88	Dossier général du scrutin du 23 Novembre 1988 -				
89	Dossier de comptabilité pour les élections municipales partielles -				
90	Dossier de comptabilité des élections européennes du 17 juin 1984	1984			
91	Dossier de comptabilité des élections municipales des 6 et 13 Mars 1983	1983			
92	Dossier comptabilité des élections législatives du 16 Mars 1986	1986			
93	Dossier de comptabilité des élections au Conseil général Rensauvellement de 1985 (N°1)	1985			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
94	Dossier comptabilité des élections au conseil général Dossier N° 2	1985	I		
95	Dossier N° 3 -				
96	Dossier de comptabilité pour les votes par procuration	1989			
97	Elections municipales. Dossier des Maires, adjoints et conseillers municipaux pour le renouvellement de Mars 1983 -	1983			
98	Dossiers des communes de N° 1 Abbeville à N° 25 Argoules - de N° 26 Arquel à N° 50 Baboulet sur Selle				
99	de N° 51 Bailleul à N° 76 Behen				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
100	du N° 77 Behencourt à N° 100 Bettencourt s'Orque	1983	I		
101	du N° 101 Beuvraignes à N° 125 Boussicourt				
102	du N° 126 Bouthenourt à N° 150 Bure-Courcelles				
103	du N° 151 Bure sur Bure à N° 175 Carnoy				
104	du N° 176 Carrepuis à N° 200 Cocquerel				
105	du N° 201 Coignieux à N° 225 Creuse				
106	du N° 226 Gron Holiqueux à N° 250 Dombast				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
107	du N° 251 Doublainville à N° 275 Equancourt	1983	I		
108	du N° 276 Equennes Elamecourt à N° 300 Fay				
109	du N° 301 Famechon à N° 325 Fontaine les Coffes				
110	du N° 326 Fontaine sous Mont de Diez à N° 350 Franvillers				
111	du N° 351 Frechencourt à N° 375 Gauville				
112	du N° 376 Gentelles à N° 400 Guillaumont				
113	du N° 401 Guilleumont à N° 425 Hedauville				
114	du N° 426 Heilly à N° 450 Inval Bouron				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
115	du N° 451 Irles à N° 475 Liermont	1983	I		
116	du N° 476 Liercourt à N° 500 Masmères				
117	du N° 501 Masson Ponthieu à N° 525 Meigneux				
118	du N° 526 Le Neillard à N° 550 Murvaux				
119	du N° 551 Misery à N° 575 Mousphères				
120	du N° 576 Moyencourt à N° 600 Nogelles sur Mer				
121	du N° 601 Nurlu à N° 624 Pierregot				
122	du N° 626 Pessy à N° 650 Quervieu				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
123	du N° 651 Lequesne à N° 675 Rogy	1983	I		
124	du N° 675 Rougluse à N° 700 St Blumont				
125	du N° 701 St Christ Bruch à N° 725 Sabouel				
126	du N° 726 Sansourt à N° 750 Terliy				
127	du N° 751 Thennes à N° 775 Valines				
128	du N° 776 Varennes à N° 800 Vilers Campstert				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant				Partie réservée au Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
129	du N° 801 Villers Carbonnel à N° 836 Youval	1983	I		

Le chef du service versant

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



[Handwritten signature]

Hervé DESGUINS

Le Directeur des Services d'Archives

[Handwritten signature]

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.